

**Compte-rendu de l'audience fusion des académies du 12 juin 2019
au cabinet du Premier ministre par des représentants des
intersyndicales de Caen et de Rouen**

Nous avons été reçus par Mme Reynier, conseillère « éducation » du Premier ministre. La rencontre s'est déroulée à Matignon. La discussion a été directe et nous avons eu l'impression d'être écoutés.

La conseillère a commencé par expliquer la démarche de la fusion Caen-Rouen vue par le Premier ministre. La Normandie est considérée comme un lieu d'expérimentation. Si les fusions sont arrêtées ailleurs sur le reste de la durée du quinquennat, c'est justement pour voir comment cela se passe à Caen et à Rouen. Sans qu'un calendrier soit établi, les académies de Poitiers-Limoges et celles de Dijon-Besançon auront vocation à suivre la même voie. Cela sera vu en fonction des résultats de l'expérimentation dont la fin n'a toujours pas été donnée.

A terme, il s'agit d'obtenir une certaine homogénéité des académies en France. Eviter les trop petites (comme Caen et Rouen) et les trop grandes (d'où l'arrêt des fusions des académies dans des régions comme la Nouvelle Aquitaine ou le Grand Est).

Plus largement, le Premier ministre tient à ce que les recteurs restent des représentants de l'Etat à côté des préfets de région, et non sous leur autorité ; et donc que les recteurs aient une assise territoriale comparable.

D'après sa conseillère, le Premier ministre, comme le Ministre de l'Education nationale, n'ont pas compris dans un premier temps pourquoi les choses se passaient mal à Caen et à Rouen. La mise en avant d'une « culture normande » leur semblait justifier que l'expérimentation se déroule dans nos académies plutôt qu'ailleurs. Cependant, la mobilisation des personnels leur a montré une souffrance évidente et cela a justifié un changement de recteur. La conseillère a indiqué qu'ils n'avaient pas mesuré l'ancrage des personnels et leur mécontentement s'il y a eu une mobilisation à ce point. Clairement, il est indiqué que la responsabilité de l'échec est attribué au recteur Rolland, et certainement pas au gouvernement et aux ministères. Le Premier ministre nous a été décrit comme quelqu'un de très attentif à la situation de la région Normandie, en restant cependant dans le

respect de la liberté d'action du ministre de l'Education nationale ; il pousse les Normands à être précurseurs, mais il veut aussi protéger les personnels.

La nouvelle rectrice a reçu pour objectif de recommencer les choses « correctement », dans le respect des personnels et de leur expertise (la compétence et l'implication des personnels des services déconcentrés de l'Education nationale a été soulignée par la conseillère en disant « qu'il n'y avait pas d'égal dans les autres ministères ») et en prenant le temps nécessaire et avec toute la latitude possible.

Les organisations syndicales ont fait plusieurs remarques et alertes.

En premier lieu, nous avons rappelé l'objet de l'audience, à savoir que les intersyndicales des académies de Caen et de Rouen s'opposent à la fusion des académies et demandent la nomination d'un recteur à Caen et un recteur à Rouen de plein exercice.

De la même façon, nous avons rappelé que les mobilisations étaient fortes et qu'elles continuaient dans les deux académies.

Nous avons exprimé notre surprise sur le fait que l'on considérait à Paris que le processus en œuvre à Caen et à Rouen était une « expérimentation ». Le mot n'a plus été prononcé chez nous depuis le printemps 2018. D'autre part, nous avons indiqué que si expérimentation il y avait, celle-ci devait avoir des cadres, un calendrier et des moyens. Rien ne nous a été promis sur ce point.

Nous avons aussi beaucoup évoqué le sentiment d'abandon et de dépossession des personnels. Ces derniers sont en souffrance, ce qui est reconnu par les ministères. Pour les intersyndicales, le fonctionnement en bi-site amènera une dégradation des conditions de travail (fatigue, temps perdu dans les déplacements, difficultés à identifier les chaînes hiérarchiques...). Les différents rapports émanant de l'administration sur ce sujet des bi-sites sont connus de la conseillère, mais aucune réponse particulière n'a été apportée.

Le calendrier proposé par Madame la rectrice nous paraît aussi précipité et en opposition avec la déclaration à Matignon qu'« on prendra le temps qu'il faut ». La concertation avec les personnels a été courte (quand elle a existé), les différents comités techniques sont réunis en juin, et le cadre sera pour l'essentiel posé en juillet, alors même qu'aucune étude d'impact n'a été

encore diligentée à notre connaissance. La conseillère alertera le ministre de l'Education nationale sur ce point.

Il a par ailleurs été évoqué un réel effort sur l'indemnitaire (et pas seulement un alignement entre Caen et Rouen) ; l'arrêt des suppressions d'emplois sur les postes administratifs dans les services déconcentrés des deux académies ; un plan ambitieux de requalification des emplois (des catégories C vers B et B vers A) et un plan d'accompagnement des personnels qui seraient éventuellement concernés par une mutualisation de services.

En résumé : un entretien d'une heure qui nous laisse penser que la situation est suivie avec attention à Matignon. Rien ne semble écrit dans le marbre, les choses peuvent évoluer en fonction des observations et mobilisations qui sont faites tout au long du processus de fusion et de ce que les personnels pourront faire remonter.

Au nom de l'intersyndicale A&I-UNSA, CFDT, SNASUB-FSU et SUD Education,

Olivier Buon